

L'ACTION SOCIALE : UN ACCOMPAGNEMENT À TOUS LES ÂGES DE LA VIE



Responsabilité

Modernité

Innovation

Unité

Continuité

Performance

Qualité

Solidarité

Adaptabilité

Universalité

Sécurité



Le saviez-vous ?

Depuis 2000, les Caf ont contribué à la création de **119 500** nouvelles places d'accueil en structures pour la petite enfance (crèches, haltes-garderies...).

En 2013, près de **300 000** familles (dont plus de 120 000 enfants) et **400 000** enfants et jeunes sont ainsi partis en vacances dans le cadre de séjours familiaux, de colonies de vacances et de camps, grâce aux aides financières accordées par les Caf.

Caisses de retraite : aider les retraités à préserver leur autonomie

L'Assurance retraite, la Sécurité sociale agricole (MSA) et le Régime social des indépendants (RSI) ont mis en place plusieurs niveaux d'actions pour aider les retraités à demeurer autonomes le plus longtemps possible à leur domicile.

L'action des caisses de retraite se décline en trois axes :

- **informer, conseiller et orienter les nouveaux retraités** (livrets d'informations, sessions de bienvenue à la retraite) ;
- **proposer des ateliers sur les thématiques du bien-vieillir** (mémoire, prévention des chutes, nutrition, adaptation du logement en coopération avec l'Agence nationale de l'habitat - ANAH...) ;
- **accompagner les personnes les plus fragiles pour leur maintien à domicile** (plans d'actions personnalisés : portage de repas, tâches ménagères, amélioration du logement...).

Par ailleurs, les caisses de retraite contribuent, en lien avec les collectivités territoriales, à favoriser le développement de logements adaptés au vieillissement, garantissant davantage de sécurité et de services.

Enfin, l'Assurance retraite, la MSA et le RSI déploient leurs actions à travers des partenariats locaux avec les centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres sociaux et d'autres régimes de retraite de base ou complémentaires (Agirc et Arrco...).



Le saviez-vous ?

En 2013, les **101** Caf ont consacré plus de **5 milliards d'euros** au financement de l'ensemble des missions d'action locale.

250 000 personnes ont été couvertes par la MSA en action sanitaire et sociale pour **144 millions d'euros**.

102 000 personnes ont été couvertes par le RSI en action sanitaire et sociale pour **101 millions d'euros**.

Source : caf.fr / MSA / RSI

Branche famille : des soutiens diversifiés et importants aux familles

Les caisses d'allocations familiales (Caf) et les caisses de MSA, à travers leur action sociale **et en complément des prestations légales** :

- participent au développement de services aux familles ;
- versent des aides directes supplémentaires.

Chaque Caf et caisse de MSA développe, en lien avec les partenaires (communes, associations, départements...), des **services adaptés aux usagers** afin de répondre aux besoins locaux : accompagnement des familles monoparentales ou en cours de séparation, aides à l'amélioration de l'habitat ou au départ aux vacances...

Branche maladie : un levier de lutte contre les inégalités sociales de santé

La politique d'action sanitaire et sociale de l'Assurance maladie contribue significativement, par la délivrance d'aides financières individuelles, à **faciliter l'accès aux soins**, notamment pour les assurés les plus fragiles, et à réduire ainsi les inégalités sociales de santé.

Elle vise également à favoriser le retour et le maintien à domicile des personnes malades et des personnes en situation de handicap en leur offrant des prestations d'aide à la personne et à la vie quotidienne (aides ménagères, gardes malades, aides à l'acquisition de produits et matériels spécifiques...). En 2014, l'action sanitaire et sociale maladie a représenté près de 114 millions d'euros.

